

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 53365 B1** (51) Cl. internationale : **H02G 1/12; H01R 43/28**
- (43) Date de publication : **31.10.2023**

-
- (21) N° Dépôt : **53365**
- (22) Date de Dépôt : **17.07.2019**
- (30) Données de Priorité : **24.07.2018 EP 18185278**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2019/069268 17.07.2019**
- (71) Demandeur(s) : **komax Holding AG, Industriestrasse 6 6036 Dierikon (CH)**
- (72) Inventeur(s) : **CONTE, Alois**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 19739312.7

(54) Titre : **BAC DE RÉCEPTION POUR UN SYSTÈME DE MACHINE DE TRAITEMENT DU CÂBLE, SYSTÈME DE MACHINE DE TRAITEMENT DU CÂBLE ET PROCÉDÉ DE RÉCEPTION D'UN OU D'UNE PLURALITÉ DE CÂBLE D'UN BAC DE RÉCEPTION**

(57) Abrégé : L'invention concerne un bac de prélèvement (22) pour un système de machine de traitement de câbles (1), le bac de prélèvement (22) étant conçu de sorte à prélever des câbles (15) traités par une machine de traitement de câbles (5) du système de machine de traitement de câbles (1), des parois latérales (34, 35) du bac de prélèvement (22) présentant chacune une ou plusieurs cavités (90) et/ou des creux permettant une préhension par machine des câbles (15) dans le bac de prélèvement (22), en particulier au moyen d'un bras de préhension (55).

Revendications

1. Bac de prélèvement (22) pour un système de machine de traitement de câbles (1),
5 dans lequel le bac de prélèvement (22) est conçu pour recevoir des câbles (15) traités par
une machine de traitement de câbles (5) du système de machine de traitement de
câbles (1), dans lequel des parois latérales (34, 35) du bac de prélèvement (22) présentent
chacune un ou plusieurs évidements (90) et/ou cavités pour la saisie mécanique des
câbles (15) dans le bac de prélèvement (22) à l'aide d'un bras de préhension (55),
10 **caractérisé en ce que** les évidements (90) et/ou cavités dans les parois latérales (34, 35)
sont conçus de telle sorte que les parois latérales (34, 35) sont ouvertes chacune sur le
côté au niveau des emplacements des évidements (90) et/ou cavités.
2. Bac de prélèvement (22) selon la revendication 1, dans lequel
le bac de prélèvement (22) présente une structure de type nervure.
- 15 3. Bac de prélèvement (22) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel
le bac de prélèvement (22) présente une pluralité d'évidements (90) et/ou de cavités
dans les parois latérales (34, 35), lesquels sont disposés à égale distance les uns des
autres sur la paroi latérale (34, 35) respective.
4. Bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel
20 une surface de plancher (28) du bac de prélèvement (20), laquelle est conçue pour la pose
partielle des câbles (15) dans le bac de prélèvement (22), présente des évidements (90) et/ou
cavités en particulier disposés équidistants les uns des autres pour la saisie mécanique d'un
côté des câbles (15) qui est tourné vers un plancher du bac de prélèvement (22).
5. Bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications précédentes, dans
25 lequel le bac de prélèvement (22) a été fabriqué par emboutissage.
6. Bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le
bac de prélèvement (22) est conçu de façon symétrique par rapport à un plan longitudinal du
bac de prélèvement (22), dans lequel le plan longitudinal s'étend le long d'un axe longitudinal
des câbles (15) lorsque les câbles (15) se trouvent dans le bac de prélèvement (22).
- 30 7. Bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications précédentes, dans
lequel le bac de prélèvement (22) est constitué de plusieurs parties de bac de
prélèvement, en particulier des parties de bac de prélèvement de construction identique.
8. Bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel

les évidements (90) et/ou cavités dans les parois latérales (34, 35) présentent, le long de la direction longitudinale des câbles (15) lorsque ceux-ci se trouvent dans le bac de prélèvement (22), une largeur plus petite que des nervures (25, 26) restantes des parois latérales (34, 35) respectives entre les évidements (90) et/ou les cavités.

5 9. Système de machine de traitement de câbles (1) comprenant une machine de traitement de câbles (5) pour le traitement d'un câble (15), et un bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le bac de prélèvement (22) est conçu pour recevoir des câbles (15) traités par la machine de traitement de câbles (5) et dans lequel
10 le bac de prélèvement (22) est disposé en dessous d'un repose-câble (20) du système de machine de traitement de câbles (1), de telle sorte que les câbles (15) peuvent entrer, hors du repose-câble (20), dans le bac de prélèvement (22) par rotation et/ou pivotement du repose-câble (20).

15 10. Système de machine de traitement de câbles (1) selon la revendication 9, dans lequel le bac de prélèvement (22) est réalisé déplaçable par rapport au repose-câble (20) le long d'une direction longitudinale des câbles (15) lorsque ceux-ci se trouvent dans le bac de prélèvement (22).

20 11. Système de machine de traitement de câbles (1) selon la revendication 9 ou 10, comprenant en outre un bras de préhension (55) pour saisir et tenir les câbles (15), dans lequel les évidements (90) et/ou les cavités des parois latérales (34, 35) et/ou les évidements (90) et/ou les cavités dans la surface de plancher (28) sont conçus pour recevoir une partie du bras de préhension (55).

25 12. Système de machine de traitement de câbles (1) selon l'une des revendications 9 à 11, dans lequel le bras de préhension (55) présente deux mâchoires (60, 61) comportant respectivement deux crochets (65, 66, 67, 68).

30 13. Procédé de prélèvement d'un ou de plusieurs câbles (15) d'un bac de prélèvement (22) selon l'une des revendications 1 à 8 d'un système de machine de traitement de câbles (1), dans lequel le bac de prélèvement (22) est conçu et disposé pour recevoir des câbles (15) traités par la machine de traitement de câbles (5) du système de machine de traitement de câbles (1),

le procédé comprenant les étapes suivantes :

déplacement d'une partie du bras de préhension (55) dans des évidements et/ou des cavités du bac de prélèvement (22) ;

saisie de câbles (15), qui se trouvent dans le bac de prélèvement (22), à l'aide du bras de préhension (55) ; et

déplacement du bras de préhension (55) avec les câbles (15) saisis hors du bac de prélèvement (22).

- 5 14. Procédé selon la revendication 13, dans lequel, pendant la saisie des câbles (15) qui se trouvent dans le bac de prélèvement (22), le bras de préhension (55) n'est pas déplacé, à l'exception de deux mâchoires (60, 61) du bras de préhension (55), lesquelles doivent être déplacées l'une vers l'autre pour la saisie des câbles (15) par le bras de préhension (55).